

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Janvier 2021 – 20 heures

Présents : 14

DELFOLE Yves – DECOSTER Christine - DEROULLERS Patrick – GRASSET Séverine - DURIEZ Patrick - GRUSON Paul -
BOUREL Michel –DEFOSSEZ Odile - MOULART Fabienne - VANCAYZEELE Véronique - CITERNE Denis - DULONGCOURTY
Evelyne - LEROY Jean-Alain - MAES Philippe -

Procurations :

BOULINGUIEZ Pamela à Jean-Alain LEROY

Excusé :

Effectif du conseil municipal :	15
Présent en séance :	14
Procurations :	1
Absent :	0

Secrétaire de séance : Paul GRUSON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

- Approbation et observation compte rendu du 9 Décembre 2020
- Examen des projets de délibération

Adoption du compte rendu du 9 décembre 2020

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte rendu

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

1 – Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive.

M.le Maire présente la salle polyvalente qui sera implantée entre l'atelier communal, les vestiaires et douches du club de foot, cela afin de faire l'économie des vestiaires et des douches dans la salle.

Il expose que le projet dont le coût prévisionnel s'élève à 841 726€ H.T pour les travaux et 115 215.75HT pour les frais d'architecte, assurance dommage-ouvrage, études ... soit 956 941.75€ H.T et 1 148 330.10€ TTC, que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R).

Par rapport à la délibération du conseil municipal du 9 décembre la différence de coût s'explique par les aménagements demandés à l'architecte (salle de rangement supplémentaire et structure renforcée pour supporter des panneaux solaires). Par ailleurs le dossier transmis à la sous-préfecture de Dunkerque le 11 décembre nécessite d'être complété ;

Cette nouvelle demande de subvention tient compte des nouveaux coûts et des pièces complémentaires réclamées.

La proposition de demande de subvention s'élève à 40% du coût de l'opération, c'est-à-dire le maximum que l'on peut demander à l'état, soit 382 776.10€

M. LEROY demande qu'elle mode de chauffage a été choisi, M. Le Maire explique que le solaire a été abandonné, qu'il a été déconseillé pour une salle de ce volume et que pour l'instant la proposition s'oriente sur une pompe à chaleur AIR/AIR, réversible. Le solaire pourra être étudié plus tard pour revendre l'électricité.

Mme DEFOSSEZ demande s'il y aura possibilité d'obtenir des aides, M.CITERNE explique qu'il n'y a pas de de subvention pour ce genre de matériel.

Mme DEFOSSEZ demande si la géothermie serait envisageable, M.le Maire répond que cela serait trop onéreux ;

Elle expose que les pompes à chaleur ne chauffent pas beaucoup, elle demande si les gaines seront visibles et pourront résister aux ballons et autres accessoires sportifs.il est précisé que les Pompes à chaleur sont aujourd'hui performantes et que les gaines inox ne seront pas inesthétiques et résisteront aux jets de ballons.

M.le Maire précise qu'une étude thermique sera réalisée.

M. Le Maire demande s'il y a des oppositions à la demande de subvention

ACCEPTE A L'UNANIMITE

2 – Demande de subvention au titre du DSIL pour la construction d'une salle polyvalente

M.le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention DSIL de 382 776.70€ dans les mêmes conditions que pour la DETR, soit 40% de 956 941.75€ - accepté à l'unanimité

3 – Cotisations SIECF 2021

M. le Maire propose à l'instar des années précédentes que cette cotisation soit fiscalisée, M. Deroullers fait remarquer une hausse de 16% en 2019 et 2021.

M.LEROY demande s'il ne serait pas possible de budgétiser les hausses de cotisations.

Après discussion le maire propose la fiscalisation

Après délibération

POUR : 10 VOIX

ABSENTIONS : 2 VOIX (O.DEFOSSEZ, P.GRUSON)

CONTRE : 3 VOIX (J-L LEROY, P. BOULINGUIEZ, P.MAES)

Le conseil municipal accepte les cotisations 2021,

Compétence	Montant pour 2020	Montant pour 2021	Modalités de perception
<i>Electricité</i>	<i>3.50€ /habitant</i>	<i>3,60 € / habitant</i>	<i>fiscalisation</i>
<i>Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2020)</i>	<i>0.60€ /habitant</i>	<i>0,60 € / habitant</i>	<i>Fiscalisation</i>
<i>Eclairage public (option B Maintenance)</i>	<i>3.50€/habitant</i>	<i>3,50 € / habitant</i>	<i>Fiscalisation</i>
<i>Télécommunications</i>	<i>1.50€ /habitant</i>	<i>1,50 € / habitant</i>	<i>fiscalisation</i>

4- Tarifs des concessions au cimetière

M. le Maire explique qu'à compter du 1 janvier les taxes funéraires sont supprimées, il rappelle les tarifs et expose que cela sera un manque à gagner pour la commune.

Ces taxes étaient facturées à chaque décès ou exhumation,

Le montant pour 2 personnes inhumées est de 300€ (chaque concession pouvant contenir 2 corps)

M.le Maire propose d'augmenter le tarif des concessions de 300€

M.LEROY dit qu'il sera difficile d'expliquer aux habitants cette augmentation

Après débat, le conseil décide d'étaler cette somme sur 3 exercices

Le tarif des concessions sera donc au 1 janvier 2021

	Caveaux		Cavernes		Case Columbarium	
	Tarif		Tarif		Tarif	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
Concession	275.00	450.00 €	275.00	450.00€	275.00	450.00

La dispersion des cendres au jardin du souvenir est exemptée de taxes.

Mme SLUPEK explique que pour le jardin du souvenir une plaque est payée par la commune, elle va se renseigner pour savoir s'il est possible de facturer le coût de la plaque aux familles des défunts.

Communication du maire :

1- Logements sociaux

M. Le Maire rends compte de l'avancement des travaux des logements sociaux qui devraient être terminés en mars. Les 1^{er} habitants pourraient y habiter dès fin juin, il explique que quelques logements seraient réservés à l'internat familial. M.Paulconstant Directeur de l'ASRL souhaite obtenir 5 ou 6 logements sur les 12. M. le Maire estime que ce

nombre est élevé, il ne faudrait pas que ces logements sociaux deviennent une annexe de l'ASRL et pour réussir l'inclusion des personnes il ne faudrait pas qu'elles soient trop nombreuses. Une réunion sera organisée avec le bailleur social, l'internat et la municipalité.

M.LEROY s'inquiète des nuisances que pourraient apporter les résidentes de l'internat (ex. : musique forte, cris..) et que si la commune se positionne pour un nombre limité, les habitants pourront constater que la décision n'est pas communale.

M. BOUREL estime qu'il faut garder un maximum de logement social pour les familles qui permettent d'amener des élèves aux écoles.

2- Changement du lave-vaisselle à la salle polyvalente

Le lave-vaisselle doit être remplacé, des devis ont été réalisés, le coût d'un nouveau lave-vaisselle sera de 4350€, il s'agit d'un lave-vaisselle à translation, qui permettra aux personnels un meilleur confort de travail. Le matériel pourra être installé sans grande modification, quelques adaptations seront à faire.

3 – M.Deroullers a déposé une déclaration préalable pour agrandir la salle des fêtes par un local à usage de vestiaires pour le personnel, il s'agit d'un local de 20m qui comprendra des vestiaires, douches et rangement.

4 – M. MAES dit qu'il a été interpellé par les riverains de la rue de la gare pour des problèmes de stationnement, Les véhicules qui stationnent sur les trottoirs gênent la visibilité et rendent dangereux la sortie des habitations, les gendarmes sont déjà venus mettre des amendes. M. LEROY demande s'il serait possible d'écrire un courrier pour demander aux personnes de ne plus se garer sur les trottoirs ou de mettre une ligne jaune pour empêcher le stationnement.

M.Le Maire dit que s'agissant d'une route Départemental il faudra voir avec le Département, mais qu'il fera un rappel dans la lettre mensuelle du maire.

5 – M.Leroy dit que Mme Boulinguiez a demandé qu'un rappel des horaires de la garderie et des écoles soit effectué et qu'elle demande quand les salles seront à nouveau louées.

M.Le Maire explique qu'il faut attendre les mesures gouvernementales liées au COVID.

6 – M. LEROY évoque des problèmes aux écoles et notamment avec Mme Notredame, Directrice, M. Le Maire propose que les parents d'élèves se rapprochent de la commune pour exposer leurs problèmes lesquels seront étudiés et répercutés selon leurs natures.

-

la séance est levée à 22h00